

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 6 NOVEMBRE 2014

Etaient présents : Xavier PROUTEAU, Laurent PREAULT, Dominique LEFRANC-QUEFFURUS, André BEAUGENDRE, Valérie JOLLY, Bruno GUILLET, Elodie COUTAND, Perrine OIRY, Sèverine BOURGET, Patrice BAERT, Emmanuel VALOT, Carole ROCHETEAU, Jérôme QUINT et Claude MORANDEAU

Etait absente et excusée : Laëtitia CHATRY qui a donné pouvoir à Laurent PREAULT ;

Convocation du 31-10-2014

Le PV de la réunion du 02-10-2014 a été approuvé à l'unanimité

Documentation remise dans les dossiers : un calendrier 2015 et l'agenda culturel et loisirs « SORTIR ! »

### **Intervention de la conseillère générale Madame Jacqueline ROY accompagnée d'Aurélien DOUILLARD (chargé de mission du cabinet du président)**

Présentation des services du conseil général

### **DELIBERATIONS PRISES**

#### **1. Elaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)**

Il est proposé au conseil municipal d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde de la commune dans le cadre des responsabilités du maire en terme d'information, de protection et de sauvegarde de la population selon la Loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

En partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée (AMPCV) propose aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale, un service de conseil (nommé « cellule d'appui PCS ») à l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Dans ce cadre, une chargée de mission est à la disposition des élus pour les accompagner dans cette démarche.

La mission fera l'objet d'une convention. Cette dernière précise les conditions techniques (objet, période, contenu de la mission, conditions d'intervention,...) et financières (418 €) de l'intervention de la cellule d'appui PCS confiée par la commune à l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- d'adhérer à la cellule d'appui PCS de l'Association des Maires et Présidents de Communauté de Vendée, à compter du 06-11-2014,
- de constituer un comité de pilotage composé d'André BEAUGENDRE, Bruno GUILLET, Valérie JOLLY et Christelle CHIGNON et de nommer Xavier PROUTEAU comme chef de projet communal qui pourra être le référent « PCS » à savoir l'interlocuteur privilégié de la cellule d'appui « PCS »

#### **2. Achat d'un video projecteur**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'acheter un vidéo projecteur pour un montant de 495.60 € T.T.C. et adopte la décision modificative suivante :

- investissement article 020 (dépenses imprévues) : - 496 €
- investissement article 2183 : + 496 €

#### **3. Approbation du rapport annuel du Service de collecte des déchets de la communauté de communes**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport annuel du service de collecte des déchets de la communauté de communes en précisant la création de deux nouveaux emplacements de tri sélectif à l'Anjournière et près de la zone artisanale (pour le papier, le verre...)

#### **4. Approbation du rapport annuel du Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.)**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport annuel du Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) et précise qu'il faudra mettre en place un service de contrôle pour l'assainissement collectif

#### **5. Décision modificative au budget assainissement pour paiement du notaire concernant les conventions de servitude de réseau**

Suite aux derniers travaux de mise en séparatif du réseau assainissement, le notaire de Palluau a envoyé la convention de servitude chez les particuliers pour le passage du réseau sur leur terrain. Les frais de notaire

s'élève à 1483.78 €. Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative suivante pour régler les frais de notaire :

- Article 2315 (investissement) : - 1 484 €
- Article 6227 (fonctionnement) : + 1 484 €

#### **6. Demande du fonds de concours 2014 à la communauté de communes**

Le conseil municipal approuve le plan de financement proposé :

#### **Dépenses : 65 669.90 € H.T.**

Réfection place de l'église :	1 745.30 € H.T.
Liaison piétonne aux Courrières :	13 232.60 € H.T.
Aménagement carrefour au Charron :	9 535.50 € H.T.
Aménagement rue de la Brémaudière :	13 545.03 € H.T.
Voie communale du Piquérant :	20 931.97 € H.T.
Travaux aux Athuis :	6 679.50 € H.T.

#### **Recettes : 48 713 €**

Subvention cantonale (conseil général) 14 473 €  
Fonds de concours com. de com. 2014 : 34 240 €

#### **Auto financement : 16 956.90 €**

#### **7. Compte-rendu 2013 du service assainissement communal**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport 2013 sur l'assainissement qui présente les données suivantes :

- Nombre d'abonnés : 264
- Volume facturé en m3 : 20 209 m3
- Tarif redevance modernisation des réseaux perçue par l'agence de l'eau : 0.19 €
- Prix théorique du m3 pour un usager consommant 120 m3 au 1<sup>er</sup> janvier 2013 : 2.14 €
- Recettes totales de fonctionnement en 2013 : 51 394.36 €
- En cours de la dette au 31-12-2013 : 10 631.33 €
- Montant des travaux en 2013 : 4 915.56 €

#### **8. Taxe aménagement**

Il est rappelé la délibération du 02-11-2012 instituant la taxe d'aménagement en remplacement de la taxe locale d'équipement sur les autorisations d'urbanisme. Le conseil municipal décide :

- Un taux différencié à 2% pour les zones classées U et 3% pour les zones classées AU (11 voix pour, 3 contre et 2 blanc)
- La non exonération des abris de jardins, des locaux à usage artisanal ou industriel (4 voix pour l'exonération totale, 3 voix pour une exonération à 50%, 6 voix pour la non exonération et 2 abstentions)

#### **9. Encaissement d'un chèque groupama**

Le conseil municipal accepte d'encaisser le chèque de Groupama pour le remboursement des travaux de réparation du petit muret à l'école par l'entreprise Yoann ARRIVE pour un montant de 196.80 €.

#### **10. Approbation de l'avenant n° 2 du cabinet « Côté paysage » pour la maîtrise d'œuvre des travaux de la 3<sup>ème</sup> tranche rue de Nantes**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition du cabinet « côté paysage » pour un coût de 9 257.76 € T.T.C. concernant la maîtrise d'œuvre des travaux de la 3<sup>ème</sup> tranche rue de Nantes.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Commémoration du 11 novembre**

Le rendez-vous est donné à 8h45 au monument aux morts de La Chapelle-Palluau et la cérémonie intercommunale aura lieu à Saint Etienne du Bois

**Compte-rendu des différentes commissions : C.C.A.S. - voirie – affaires scolaires et communication**

**Prochaine réunion du conseil municipal le 4 décembre 2014**

La séance est levée à 22h45